

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 octobre 2024

---

INSTAURATION DE PEINES PLANCHERS POUR CERTAINS CRIMES ET DÉLITS - (N° 262)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 14

présenté par  
Mme Bordes

-----

**ARTICLE PREMIER**

I. – À l’alinéa 2, après le mot :

« réclusion »,

insérer le mot :

« criminelle ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« détention »,

insérer le mot :

« criminelle ».

III. – En conséquence, à la fin dudit alinéa, substituer aux mots :

« aux seuils suivants »

le mot :

« à ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.